

Mise à jour servitude

- 1 - Tour (vestiges) inscrite MH
Arrêté Ministériel du 19/11/1942
- 2 - Eglise classée MH
Arrêté Ministériel du 01/09/1922

AUCUN

- Générateurs :**
- 1 - enceinte de la Tour
 - 2 - enceinte de l'Eglise

Assiettes : rayon 500m à partir de l'emprise des générateurs

— Limite section cadastrale

BD-Parcellaire [®] IGN 2006
échelle:1/5000

-Source: SDAP 65
-Réalisation: DDE65 / SAUH

Validation par le SDAP 65

